

Avortement tardif et infanticide : le témoignage d'une sage-femme



Article rédigé par Grégor Puppink, le 01 décembre 2014

Alors qu'une pétition contre l'infanticide est lancée auprès du Conseil de l'Europe, une sage-femme raconte comment elle a dû pratiquer des avortements tardifs.

LORSQU'UN ENFANT naît grand prématuré, tout est mis en œuvre pour le sauver. Si ce n'est pas possible, il reçoit des soins de confort et est entouré jusqu'à son décès. Des soins palliatifs néonataux se développent ainsi dans les hôpitaux.

Toute autre est la situation de ceux qui naissent vivants après un avortement. Chaque année, de nombreux enfants naissent vivants lors d'avortements, en particulier quand ils sont pratiqués au-delà de la 20^e semaine de grossesse. Ces enfants sont le plus souvent abandonnés à la mort sans soins, luttant pour respirer pendant parfois plusieurs heures, ou tués par injection létale ou asphyxie, puis jetés avec les déchets biologiques.

Pour dénoncer et mettre fin à ces pratiques, l'ECLJ a lancé une pétition à l'attention de [l'Assemblée parlementaire](#) du Conseil de l'Europe. 60.000 personnes l'ont déjà signée.

Ces faits sont attestés par des données officielles et des témoignages de sages femmes. Une étude publiée dans le [British Journal of Obstetrics and Gynaecology](#) a conclu qu'à 23 semaines de gestation, le taux d'enfants survivant à l'avortement atteint 10%.

Un témoignage accablant

Cela pose aussi problème au personnel médical. Voici un témoignage reçu d'une sage-femme suédoise :



Bonjour.

J'ai travaillé pendant 36 ans comme sage-femme en maternité et soins obstétricaux. En ce moment, une réorganisation à la clinique des femmes est en cours, ce qui signifie que les avortements tardifs après 12 semaines seront effectués à la maternité. J'ai, au cours de ma carrière professionnelle, travaillé à la fois en gynécologie et en soins de maternité. Par conséquent, j'ai des souvenirs horribles de la salle de gynécologie où j'ai participé à des avortements tardifs, la plupart autour de 16 semaines, où le fœtus luttait et essayait de respirer pendant 5 à 15 minutes.

Parce qu'il n'y a pas de règles ou de règlements sur ce qu'il faut faire avec un nourrisson qui se bat pour la vie, vous le laissez mourir seul dans un bol ou une bassine.

Je pense que c'est horriblement inhumain. De plus, ce n'est pas un événement

inhabituel. Environ 25% des fœtus avortés à la 16^e ou 17^e semaine vivent un temps plus ou moins long.

À présent, je suis à nouveau amenée à faire cela. J'avais décidé de ne plus jamais m'occuper d'une telle tâche. Suis-je maintenant obligée d'arrêter de travailler comme sage-femme ? Comment devrais-je agir ? Et si je suis obligée de me forcer à le faire à nouveau, que dois-je faire avec le fœtus quand il est vivant ?

J'ai lu dans la loi sur la protection des animaux comment tuer des chatons, des chiots ou d'autres petits animaux. Il y a des règles claires pour que la mise à mort soit faite d'une manière qui ne provoque pas l'anxiété ou de la douleur chez l'animal... »

Laisser des enfants agoniser sans soins, ou les tuer, simplement parce qu'ils ne sont pas désirés, est inhumain et contraire aux droits fondamentaux. Pourtant, le 19 novembre, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a fait savoir qu'il estime que la pratique de l'infanticide néonatal ne relève pas de sa compétence et refuse de rencontrer des ONG désireuses de l'informer à ce sujet pour [lui remettre un dossier exposant le sort des enfants nés vivants après un avortement](#). En juillet dernier, le Comité des ministres [ne parvenait pas à se prononcer sur ce même sujet](#), certains gouvernements refusant de reconnaître les droits de ces enfants prématurés.

Le déni du Conseil de l'Europe

Pourtant, en droit européen, tout être humain né vivant a droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et aux soins de santé, sans discrimination selon les circonstances de sa naissance.

Face à ce déni d'humanité, [l'ECLJ appelle à saisir l'Assemblée parlementaire](#) du Conseil de l'Europe, selon sa procédure officielle de pétition, et invite toute personne à s'y associer [en signant la pétition \(ici\)](#). Cette procédure permet à tout citoyen de demander à la présidente et au Bureau de l'Assemblée d'inscrire un sujet à l'ordre du jour.

Afin de donner du poids à notre demande auprès de l'Assemblée, l'ECLJ invite toute personne à s'associer à cette pétition, parce qu'il est urgent de dénoncer ces infanticides et d'y mettre fin.

Gregor Puppinck est directeur de l'[ECLJ](#).

Sur ce sujet :

[Le Conseil de l'Europe refuse de condamner l'infanticide néonatal](#)

Soutenir la saisie de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe par l'ECLJ en signant la pétition « [Les infanticides néonataux en Europe doivent être condamnés](#) »
